

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 8 JANVIER 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	118

L'an deux mille dix

et le : 8 janvier

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Le Comité Syndical du 18 décembre 2009, régulièrement convoqué par courrier du 7 décembre 2009 n'ayant pas atteint le quorum, a été convoqué pour le vendredi 8 janvier 2010 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation

23 décembre 2009

Date d'affichage

8 janvier 2010

Objet de la Délibération

**ELECTION DES
MEMBRES DU
BUREAU**

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

La composition du Bureau est fixée statutairement à :

VOTE :

POUR : 118

CONTRE : 0

- le Président
- les Vice Présidents
- 11 membres complémentaires.

**DELIBERATION
N° 2010/02**

Dans un souci d'équité, Monsieur le Président propose que chaque canton ou secteur géographique ainsi que quatre S.I.A.E.P. soient représentés par un délégué.

Sont élus à l'unanimité :

Canton d'ATTIGNY

Bernard AUBRY

Canton de TOURTERON

Christian BELLOY

Secteur des 3 Cantons

François PREVOTEAUX

Canton de VOUZIERES

Jean Pol RICHELET

Canton de BUZANCY

Joël CARRE

Canton de GRANDPRE

Gérard CUNISSE

Canton de LE CHESNE

André GROSSELIN

Canton DE MONTHOIS

Brice GABREAUX

Représentants des S.I.A.E.P.

S.I.A.E.P. de l'Avègres et du Jailly : Denis NOIZET
S.I.A.E.P. des Grands Aulnois : Pierre GUERY
S.I.A.E.P. du Sud-Ouest Vouzinois : Ghislain LEMOINE
S.I.A.E.P. de Guincourt – Tourteron: Jean Michel THIRY

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 8 janvier 2010